

COMMUNE DE BAUVIN

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Service URBANISME

Mairie de BAUVIN

35 rue Jean Jaurès
59221 BAUVIN
Tél : 03 20 18 11 11

· Numéro de dossier : **DP 059.052.26.00023**
Déposé le : 19/03/2026
Nom du demandeur : Monsieur Despierres Guillaume

Adresse des travaux : 35, Rue Léon Gambetta
59221 BAUVIN

Destinataire :

Monsieur Despierres Guillaume
35, Rue Léon Gambetta
59221 BAUVIN

**OBJET : DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE
DECISION DE REJET TACITE**

Monsieur,

Par un courrier en date du 26 mars 2026, nous vous informions que votre demande de Déclaration Préalable était incomplète et nous vous demandions de faire parvenir à la mairie dans un délai de trois mois un certain nombre de pièces.

Vous avez partiellement complété votre demande le 30/06/2026.

Néanmoins, vous n'avez pas complété votre demande en totalité dans le délai imparti. C'est pourquoi nous nous permettons de vous rappeler qu'en vertu de **l'article R 423-39 du code de l'urbanisme**, votre demande a fait l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Vous n'êtes donc pas autorisé à réaliser les travaux envisagés dans la demande de déclaration préalable.

Je vous invite dès lors à déposer une nouvelle demande en mairie.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que la réalisation d'une nouvelle construction de plus de 20 m² serait soumise à permis de construire et non à déclaration préalable.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Fait à Bauvin, le

Le Maire,

16/07/2026